



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025 – 12 – 096

Transfert du Compte titre SIROM sur le Budget annexe Ordures Ménagères

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, légalement convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 50 (45 présents et 5 pouvoirs)

- Délégués Présents :**

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Pierre BELKESSA (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVELOT (Wiseppe).

- Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Éric HUARD (Brieulles-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane GUILLOU (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LGER (Stenay), TRUBERT Catherine (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay).

- Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun), Robert BILL (Milly-sur-Bradon), Raphaël ROFFE (Olizy-sur-Chiers), Patricia SIMON (Pouilly-sur-Meuse).

- Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Andrews GOETHALS (Mouzay), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Dominique GARRÉ de la commune de Cunel.

Le quorum étant respecté, 45 conseillers présents sur 60 membres.

Le Crédit Agricole de Lorraine a retrouvé dans sa comptabilité le compte-titres du SIROM de Stenay.

Lors de la création de la Communauté de Communes de Stenay (Codecom) le 1er janvier 1999, ce compte-titres aurait dû être transféré à la nouvelle structure puis au 1^{er} janvier 2017, à la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

Conformément aux arrêtés de création de ces deux Structures annexés, il convient d'accepter le versement du compte-titres du SIROM, numéro **86425838342**, représentant **150 € de parts sociales**, au sein du **budget annexe Ordures Ménagères (OM) de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois**.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 1999 portant création de la Communauté de communes de Stenay,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2017 portant création de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, entraînant le transfert des compétences, biens, droits et obligations de la Communauté de Stenay à la nouvelle structure, dont la compétence relative à la collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu les documents transmis par le Crédit Agricole de Lorraine relatifs à la redécouverte d'un compte-titres ouvert au nom du SIROM de Stenay, numéro 86425838342, représentant 150€ de parts sociales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Considérant que ce compte-titres aurait dû être transféré successivement à la Communauté de communes de Stenay puis, au 1^{er} janvier 2017, à la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

Considérant qu'il convient désormais de procéder à la régularisation comptable de cette situation et d'intégrer ces parts sociales au budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire
Par 50 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE d'accepter le versement au profit de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois du compte-titres n°86425838342, initialement ouvert au nom du SIROM de Stenay, représentant 150€ de parts sociales détenues auprès du Crédit Agricole de Lorraine.

ACCEPTE d'intégrer ce versement au Budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Stéphane PERRIN

INFORMATION - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.